

APPEL D'OFFRES

LOCATION TEMPORAIRE D'UN ENTREPOT/ESPACE DE STOCKAGE CLIMATISE (15-25 DEGRES CELCIUS)

No. De référence :	OHMaSS-AO-RFP- 20009
Date de publication :	16 juin 2020
Date limite de soumission :	01 juillet 2020

Conditions générales de l'appel à proposition

L'organisation « OHMaSS lance un appel d'offre pour « la location d'un entrepôt/ espace de stockage climatisé (15-25 degré Celsius) pour une durée de trois (3) mois » selon les termes de références en rapport avec ce présent dossier en annexe I.

Vous êtes invités à soumettre votre proposition technique et financière pour le service en question.

Nous voudrions attirer votre attention particulière sur les procédures établies par OHMaSS ; Prière de les lire soigneusement et noter que toute offre émise par votre firme signifie que celle-ci adhère aux instructions stipulées dans ce document, ainsi que ses annexes.

A. Composition de ce document

Pour vous aider à la préparation de votre offre, les documents suivants sont mis à votre disposition :

A.1 Termes de références (Annexe I)

B. Informations additionnelles

Vous pouvez adresser vos demandes de clarification par e-mail à htprocurement@ohmasshaiti.org au plus tard le Lundi 22 Juin 2020 à 16 :00 heure locale (Haïti).

C. Conditions particulières

Spécifications et Services demandés : Service stipulé en Annex I(attaché)

Droit d'auteur :

Toutes les données collectées sont la propriété d'OHMaSS Haïti et on ne peut pas les disséminer à une tierce partie.

Païement :

Selon les conditions de paiement standard d'OHMaSS, le règlement se fait après la réception des biens et service et la soumission des factures finales et des attestations qui prouvent que le service a été livré, accepté et approuvé par la personne autorisée. En situations exceptionnelles, si un soumissionnaire désire solliciter un paiement d'avance, il doit spécifier dans sa proposition les raisons qui rendent ce paiement nécessaire et obligatoire. Alors, OHMaSS évaluera ces circonstances et déterminera, à sa discrétion, si le paiement d'avance peut être effectué et les conditions auxquelles ledit paiement sera soumis. Si le paiement

d'avance est jugé nécessaire, il ne pourra excéder l'équivalent de 30% du coût total d'acquisition et OHMaSS pourra demander au Soumissionnaire de lui fournir une caution bancaire ou une autre forme de garantie généralement acceptable.

Exemption de taxe :

OHMaSS comme étant une organisation non Gouvernementale jouit d'une exemption fiscale et est exonéré de toutes les taxes. Cette exemption n'est pas limitée à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La proposition financière doit exclure toute taxe.

D. Votre offre

1. Les offres doivent être rédigées en français et doivent être obligatoirement constituées des différentes parties suivantes :
 - Lettre de présentation
 - Présentation générale, champ d'expertises et de compétences
 - Copie des pièces justificatives d'existence légales (autorisation de fonctionnement, publication du moniteur, quitus valide
2. L'offre financière doit être en dollar Américains/m²
3. L'offre doit être valide pour un minimum de quatre-vingt-dix jours **90 jours**.
4. L'offre doit inclure le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'email de la société soumissionnaire ainsi que le nom de son représentant ou de la personne habilité à la représenter.

E. Attribution de marché

OHMaSS a l'intention de signer plusieurs contrats standby (en attente) jusqu'à Décembre 2020 dépendamment de la qualité des offres reçues en termes de coût/m² et le positionnement de l'entrepôt, sans pour autant avoir un engagement financier tant qu'on n'a pas utilisé l'espace pour la période.

Après évaluation des offres reçues :

- a) Le contrat sera octroyé au meilleur soumissionnaire en termes de coût par m² et de capacité (technique et logistique). Au cas où aucun soumissionnaire n'aura la qualification requise, l'appel d'offres sera tout simplement annulé et OHMaSS se réservera le droit de gérer la suite.
- b) OHMaSS se réserve le droit de vérifier les capacités techniques du soumissionnaire, en particulier la conformité à des standards ou normes techniques reconnus dans le domaine par rapport aux offres soumises.

- c) Avant la date limite de dépôt des offres, OHMaSS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à sa propre initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire en publiant un additif.
- d) Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par courrier électronique à tous les soumissionnaires ayant reçu le dossier.

F. Modification des documents d'invitation à soumissionner

À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, OHMaSS peut, pour quelque raison que ce soit et à sa discrétion, apporter des modifications aux documents d'Appel d'offres en avisant par écrit tous les soumissionnaires. La modification aux documents d'Appel d'offres, pourra être préparée par OHMaSS de sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification émanée d'un Soumissionnaire.

Tous les Soumissionnaires éventuels qui auront manifesté leur intention à présenter une offre et qui auront fourni leurs coordonnées seront informés par écrit de tous les Amendements apportés aux documents de référence.

Afin de garantir aux Soumissionnaires éventuels suffisamment de temps pour prendre en compte des amendements dans la préparation de leurs offres, OHMaSS pourra, à sa propre discrétion, prolonger le délai de soumission des offres.

G. Coût de l'offre

Veuillez noter que le coût de la préparation de votre soumission et les frais encourus éventuellement pour la négociation du contrat, y compris tout déplacement connexe, n'est pas remboursable au titre des coûts associés au présent marché et de ce fait ne doivent pas être inclus dans votre soumission. Le Soumissionnaire prendra à sa charge tous les coûts liés à la préparation et la soumission de son offre. OHMaSS ne peut en aucun cas être tenu responsable ou redevable de ces dépenses, quel que soit le déroulement ou le résultat obtenu après l'adjudication du marché.

H. Période de validité des offres

Les offres resteront valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission arrêtée par OHMaSS. Une offre dont la durée de validité est inférieure à ces 90 jours sera rejetée pour cause de non-conformité aux prescrits du document d'Appel d'Offres. OHMaSS s'efforcera de sélectionner le Soumissionnaire récipiendaire dans l'intervalle de ce délai.

En cas de circonstances exceptionnelles, OHMaSS pourra demander au Soumissionnaire d'accepter une prolongation de la période de validité de son offre. Cette requête et les réponses y relatives doivent être formulées par écrit. Il ne sera pas demandé ni permis au

Soumissionnaire acceptant cette requête de modifier sa proposition.

I. Rejet des offres

OHMaSS se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'une quelconque ou la totalité des offres reçues en réponse à la présente sollicitation, et de négocier avec tout soumissionnaire jugé qualifié suivants les conditions définis dans le dossier d'Appel d'Offres. Les offres peuvent être rejetées notamment quand ces facteurs se présentent :

- a. Les soumissions sont reçues après le délai indiqué et ne sont pas correctement marquées ou adressées comme prescrit ;
- b. Les soumissions sont transmises par email, sans autorisation préalable.
- c. Les soumissions s'écartent ou ne respectent pas les conditions régissant l'Appel d'offres ;
- d. Les soumissions sont jugées frivoles et ne répondent pas aux exigences des spécifications techniques.

J. Responsabilités

Le ou les fournisseurs adjudicataire(s) de ce marché est tenu de respecter les engagements pris dans le cadre de cet appel d'offres à savoir : le délai, garanties offertes et les services après-ventes. En cas de non-respect des engagements pour des circonstances non justifiées le ou les fournisseurs adjudicataire(s) serait (aient) retiré(s) de la liste des fournisseurs de OHMaSS et ne serait (aient) plus inviter à concourir à aucun appel d'offre de OHMaSS ou de ces partenaires.

K. Confidentialité

Le présent document d'Appel d'offres ou toute partie de celui-ci a un caractère confidentiel et reste la propriété exclusive de OHMaSS. Toute entreprise ayant pris connaissance du dit document par erreur est prié de le détruire. OHMaSS peut à tout moment faire le retrait de la présente documentation sans être obligé de déclarer les raisons de telles actions.

L. Mauvaises pratiques et corruption

L'entreprise est tenue de suivre les instructions suivant les conditions régissant cette invitation et doit fournir des services professionnels objectifs et impartiaux. Elle est tenue de déclarer toute situation de conflit présente ou possible qui risquerait de le mettre dans l'impossibilité de servir au mieux les intérêts de OHMaSS. Faute d'informer la Direction Exécutive de OHMaSS à travers son département d'Approvisionnement et Contrats de l'existence de telles situations, l'entreprise peut être déclarée inéligible pour une éventuelle adjudication.

Ce processus étant un processus équitable et transparent aucune entreprise ne bénéficie d'un avantage compétitif du fait qu'elles ont fourni des services antérieurs à OHMaSS. A cette

fin, OHMaSS partagera avec tous les soumissionnaires toutes informations jugées importantes pouvant leur aider dans la préparation de leur offre.

Dans l'éventualité où le fournisseur a des inquiétudes quelconques concernant un cas de fraude, de gaspillage, d'abus ou de corruption dans le cadre du présent dossier ; soit avec ses employés, soit avec une personne affiliée à PSI/OHMaSS, il peut signaler ses allégations et ses préoccupations par l'intermédiaire du site Web de dénonciation anonyme de PSI/OHMaSS, EthicsPoint. Le site Web pour rapporter ces allégations ou préoccupations est : www.psi.ethicspoint.com

Les procédures de passation de marché de l'OHMaSS requièrent que la sélection et l'exécution du contrat respectent les politiques concernant la corruption et les manœuvres frauduleuses. En effet, les entreprises permettront à OHMaSS de vérifier certaines informations à leur compte selon les recommandations du Bailleurs (Le Fonds Mondial) et autres documents relatifs à l'exécution du contrat (en cas d'attribution), et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le Fonds Mondial.

M. Evaluation des offres

Une procédure en trois (3) étapes sera utilisée pour l'évaluation des propositions :

- 1. Evaluation de conformité :** Le comité d'évaluation vérifiera que le dossier de présentation de l'organisation comprend tous les documents requis pour passer à la seconde étape. *Dans le cadre de cet examen préliminaire. L'absence d'un seul document requis dans le DPO peut entraîner le rejet de la proposition incriminée.* Les offres pour le magasin qui sont plus de 40 km du bureau OHMaSS ou plus de 1km de l'aéroport sera automatiquement éliminé.
- 2. Evaluation technique :** Le comité analysera la proposition technique soumise suivant ces critères dont les détails et pondérations sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Chaque proposition sera évaluée séparément suivant ces mêmes critères. Pour les soumissionnaires restant, ceux qui ont obtenu au moins 40pt sur 60 (66.6%) seront retenus pour la troisième et dernière étape.
- 3. Evaluation financière :** après la 2ème étape le comité procédera à l'évaluation de la capacité de gestion financière, administrative et opérationnelle du Soumissionnaire retenu. L'évaluation se fera suivant ces critères ci-dessous :

O. Procédures d'évaluation des offres

Après contrôle préliminaire des soumissions, les offres seront évaluées et comparées selon les critères énoncés par une commission. Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, OHMaSS vérifiera si les soumissions sont conformes au fond et à la forme suivant les prescriptions des présents Termes de Référence. Si une offre n'est pas conforme aux prescriptions de l'ADO (Appel d'Offres), elle sera rejetée et le soumissionnaire sera notifié par la suite.

P. Adjudication

Dans le cadre de ce dossier, le marché sera attribué à un ou plusieurs fournisseurs. L'analyse financière sera effectuée conformément à la méthode conforme/moins disant, le soumissionnaire ayant présenté une offre conforme tenant compte des termes de références et économiquement la plus avantageuse se verra attribuer ce marché.

Q. Méthode de soumission

Le dossier de présentation de l'organisation (DPO), les Propositions techniques et les propositions financières doivent être **UNIQUEMENT** envoyée à l'adresse suivante : htprocurement@ohmasshaiti.org impérativement avec mention du numéro de référence du dossier et à « ***l'attention du Service Approvisionnements & Contrats*** » présentées en trois (03) fichiers distinctes chacune marquée « ***Dossier de présentation*** », ***Proposition Technique*** » et « ***proposition financière*** »

Aucune offre ne sera prise en considération si elle est envoyée sur une adresse autre que celle donnée.

La date limite de soumission est fixée au mercredi 01 Juillet 2020 à 13 heures. Toute soumission reçue après cette date ne sera pas considérée.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre intérêt à nous soutenir dans cette initiative.

Sincèrement Votre,

DocuSigned by:
 **Natacha Bobin** 6/16/2020
A006BD3AC6324CA

Natacha BOBIN
Directrice Executive
OHMaSS Haiti

ANNEXE I

TERMES DE REFERENCE POUR LOCATION TEMPORAIRE D'UN DEPOT/ESPACE DE STOCKAGE CLIMATISE (15-25 DEGRES CELCIUS) POUR UNE DUREE DETERMINEE DE 3 MOIS

Dans le cadre de ses activités comme récipiendaire principal du Fonds Mondial alloués pour la lutte contre le VIH SIDA et la Tuberculose, OHMaSS est à la recherche des services d'une firme en mesure de fournir des espaces d'entreposage pour le stockage des produits pharmaceutiques, produits de laboratoire et de matériels médicaux, pour une durée déterminée de trois (3) mois. Les espaces d'entreposage sollicités doivent répondre aux conditions énumérées ci-dessous :

- L'entrepôt dispose d'une salle fermée et climatisée 24h/24h suffisamment grande pour entreposer et conserver des produits pharmaceutiques devant être stockés dans une zone à température contrôlée entre +15 degrés Celsius et +25 degrés Celsius.
- Les zones de stockage doivent être d'une capacité suffisante afin de permettre le stockage ordonné sur pallets-racking d'au moins 250 palettes de produits de santé, avec des allées bien disposées pour faciliter le nettoyage, l'inventaire physique des stocks et l'aération ;
- Accessibilité géographique (zone du site facilement accessible aux mouvements de camions et à la manutention) ;
- Site d'entreposage non marecageux, toiture étanche et solide, bâtiment construit en matériaux durables, portail métallique solide, présence de palettes et de racking ;
- Présence de matière isolante sur le plafond et disposer de climatisation ou cooling system pour maintenir la température contrôlée dans la salle de stockage ;
- Les entrepôts/espaces de stockage doivent être munis de portes solides et en métal ;
- La structure des bâtiments doit être garantie imperméable et la surface du sol en béton nivelé (sol lisse sur lequel un chariot élévateur peut fonctionner et qui peut résister à la pression d'étagères chargées) ;
- La structure des bâtiments doit disposer d'ouvertures sécurisées et anti-feu et d'un éclairage incandescent pour faciliter les opérations durant la journée ;
- Les bâtiments doivent pouvoir accommoder au minimum 250 palettes de 1m3 (soit 250m3), d'un aire de réception (20m2) et disposer :
 - D'un espace en zone de température contrôlée (15-25 degrés Celsius) pour les 250 palettes (sur sol ou sur rackings de plusieurs étages)
 - D'un espace distinct pour la réception/livraison – minimum 20m2
 - De toilettes fermées avec lavabo à l'extérieur des entrepôts
 - Présence d'extincteurs fonctionnels
- Les entrepôts devront être faciles d'accès pour les camions/containers et être ouverts 6/7 jours ;
- Service de gardiennage 24/7 avec au moins 1 garde présent sur les lieux de l'entrepôt main et soir, équipé de lampe torche et radio ou téléphone en cas d'urgence ;

- Un service de désinfection et de dératisation mensuel ;
- Un système de mitigation en cas de coupure de courant avec enclenchement de la génératrice ;
- Disposer d'un registre de contrôle des visiteurs sur le site
- Placer ou afficher les instructions suivantes dans l'entrepôt :
 - Interdiction de fumer (afin d'éviter les incendies)
 - Interdiction de manger et de boire (afin d'éviter les rongeurs et les insectes)
 - Interdiction d'utiliser la bougie (afin d'éviter les incendies)
- En cas d'incendie provoqué par un colocataire et dont les faits sont justifiés, OHMaSS sera indemnisé de ses pertes par le Contractant
- En cas de variation attestées de températures par les 2 parties des soit par omission ou par manque de proactivité, OHMaSS sera indemnisé de ses pertes par le Contractant ;
- En cas de panne quelconque, il est impératif de prendre les mesures correctives dans les minutes qui suivent afin d'éviter toute variations de températures inadéquates aux conditions de stockage des produits ;
- Afin de renforcer les mesures de surveillance, il est recommandé au Contractant de faire le relevé journalier de température pour une contre-expertise, car OHMaSS suivra régulièrement la courbe de température des espaces de stockage (OHMaSS placera des data loggers dans les espaces de stockage pour contrôler de façon régulière les températures).
- Le dépôt/espace de stockage devra se situer dans le département de l'Ouest, à Port-au-Prince, de préférence dans la zone près de l'aéroport ou à moins de 40 kilomètres du bureau de OHMaSS à Péguy-ville.